



PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR PERSONNE MAJEURE

DÉPÔT DES DEMANDES et REMISE DES TITRES sur rendez-vous uniquement
au : 05.55.01.56.15

Votre rendez-vous : Le à H.....

VOTRE PRESENCE EST OBLIGATOIRE

POUR GAGNER DU TEMPS :

Faites votre pré-demande en ligne de passeport et/ou de carte nationale d'identité

Allez sur le site de **la Ville d'Isle**, un lien vous dirige vers ce téléservice.

Ou Allez sur le site du **Service Public** :

1 – Créez votre compte à partir de l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

2 – Saisissez les informations dans « Pré-demande Passeport et/ou Carte Nationale d'Identité » jusqu'à la validation.

3 – **Imprimez le récapitulatif de la pré-demande**

OU si vous n'avez pas d'imprimante, enregistrez le numéro de pré-demande et/ou le QR code sur votre téléphone.

4 – Pour finaliser votre demande, rendez-vous en mairie. **Munissez-vous obligatoirement de vos photos d'identité (planche complète) ainsi que vos pièces justificatives.**

DOCUMENTS A FOURNIR (selon votre situation)

DOSSIER NON COMPLET = DEMANDE NON TRAITÉE

VOS PHOTOS D'IDENTITE : LA PLANCHE COMPLETE non découpée (photos récentes (- de 6 mois et conforme aux normes en vigueur) – **ATTENTION** : **PHOTO NON CONFORME = DOSSIER REJETE et à refaire.**

VOTRE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ACTUELLE (si perdue ou volée – **TIMBRE FISCAL = 25€**)

VOTRE PASSEPORT ACTUEL

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE RECENT de moins d'un an à la date du dépôt de la demande (facture d'électricité/gaz, de téléphone, avis d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, etc...)

☞ Si vous êtes hébergé(e) chez une tierce personne, y compris vos parents : VOUS DEVEZ VOUS MUNIR de la photocopie de la pièce d'identité, un justificatif d'adresse et une attestation manuscrite de l'hébergeant (précisez « habite depuis plus de trois mois à mon domicile »).

1 COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE de – de 3 mois

UNIQUEMENT POUR VOTRE 1^{ère} demande de titre ou si vos anciens titres sont périmés depuis plus de 2 ans

TIMBRE FISCAL (A acheter en bureau de tabac ou sur Internet : site du « Service Public »).

86 euros pour le passeport

25 euros pour une carte nationale d'identité perdue/volée

PROCES VERBAL de PERTE (complété en mairie le jour de la demande de nouvelle carte)

PROCES VERBAL de VOL (COPIE du DEPOT de PLAINTÉ / GENDARMERIE ou POLICE)

FOURNIR EN PLUS (SUIVANT VOTRE SITUATION)

MODIFICATION de VOTRE ETAT CIVIL

Ajout du nom marital : **Copie Acte de Mariage**

Mention Veuve devant le nom marital : **Copie acte de décès de l'époux.**

Conservation du nom marital après divorce : **Jugement de divorce**

ou attestation de l'ex-conjoint autorisant l'usage de son nom (avec la copie de sa pièce d'identité).

Majeur sous tutelle/curatelle : **jugement et pièce d'identité du tuteur/curateur + sa carte professionnelle.**

Document prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française).